

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HEMMINGFORD**

PROCÈS-VERBAL de la session ordinaire du Conseil municipal du Canton de Hemmingford, tenue le lundi 5 juin à 20h00.

Sont présents les conseillers Richmond Viau poste no.1, Deborah Beattie poste no.2, Maude St-Hilaire poste no.3, Julie Bergeron poste no.4, Jean-Marc Lamoureux poste no.5, Jennifer Levie poste 6, tous formant quorum. Monsieur Lucien Bouchard, maire, agit à titre de président d'assemblée.

Également présente la greffière d'assemblée, Sylvie Dubuc.

2023-07-97 ACCEPTATION D'ORDRE DU JOUR DU 3 JUILLET 2023

1. Ordre du jour 3 juillet 2023
2. Procès-verbal du 5 juin 2023
3. Comptes payables
4. Règlements : aucun
5. Entente d'entraide incendie avec la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle
6. Entente d'entraide incendie avec la municipalité de Saint-Chrysostome
7. Participation financière aux activités Centre sportif reg. Louis Cyr
8. Autorisation de dépenses :
 - a) Administration
 - b) Voirie
 - c) Service des incendies
 - d) Appuis financiers, dons et commandites
9. Rapports mensuels
 - a) Inspecteur de la voirie
 - b) Inspecteur municipal en bâtiment
 - c) Service des incendies
10. Sujets divers : Don Légion Canadienne Branche 244 Hemmingford fleurs pour cénotaphe
11. Correspondance
12. Période des questions
13. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,
APPUYÉ par la conseillère Jennifer Levie,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER l'ordre du jour, avec le point 10, "Sujets divers", ouvert.

2023-07-98 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 JUIN 2023

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richmond Viau,
APPUYÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le procès-verbal de la session régulière 5 juin 2023 tel que déposé.

2023-07-99 ACCEPTATION DES COMPTES PAYABLES

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale confirme, que les fonds sont disponibles pour le paiement des dépenses indiquées sur la liste jointe, soit dans le budget 2023, ou par une appropriation de surplus ;

202300241	2023-06-06	Petite caisse - bureau	285.50 \$
202300242 a 2023247		Annulé	
202300248	2023-06-06	CAMPING CANNE DE BOIS	700.00 \$
202300249	2023-06-08	Conteneur S. Yelle Inc.	2,067.23 \$
202300250	2023-06-08	Hydro-Québec	396.41 \$
202300251	2023-06-08	BELL Canada - INTERNET	119.55 \$
202300252	2023-06-08	Cogeco Connexion Inc.	223.50 \$
202300253	2023-06-08	Bell Canada	219.13 \$
202300254	2023-06-08	Hydro-Québec	619.05 \$
202300255	2023-06-08	CIBC Visa	2,170.76 \$
202300256		Annulé	
202300257	2023-06-08	Excavation Erwin Inc.	2,926.11 \$
202300258	2023-06-08	JT Sport	13.80 \$
202300259	2023-06-08	Desjardins - Assurances	2,490.75 \$
202300260		Annulé	
202300261	2023-06-08	Bell Mobilité	48.25 \$
202300262	2023-06-12	André Paris Inc.	4,581.75 \$
202300263 et 202300264		Annulé	
202300265	2023-06-30	Ministère du revenu du Québec	15,515.99 \$
202300266	2023-06-30	Receveur Général du Canada	5,130.65 \$
202300267	2023-06-13	Bell Mobilité	47.08 \$
202300268	2023-06-13	Hydro-Québec	893.25 \$
202300269	2023-06-13	WEX Canada Ltd. (esso)	1,256.71 \$
202300270	2023-06-13	LLG CPA Inc.	17,959.10 \$
202300271	2023-06-26	Bureau en Gros	199.38 \$
202300272	2023-07-01	Hydro-Québec	24.85 \$
202300273	2023-07-01	BELL Canada - INTERNET	121.85 \$
202300274	2023-07-03	AREO-FEU	418.22 \$
202300275	2023-07-03	Dunton Rainville	1,666.57 \$
202300276	2023-07-03	Village de Hemmingford	1,809.83 \$
202300277	2023-07-03	Martech Inc.	306.12 \$
202300278	2023-07-03	Papeterie Napierville 89 eng.	63.24 \$
202300279	2023-07-03	Perron et fils Inc.	131.67 \$
202300280	2023-07-03	Serrurier Havelock	278.86 \$
202300281	2023-07-03	Somerville Garage	5,508.86 \$
202300282	2023-07-03	CMP Mayer Inc.	3,119.28 \$
202300283	2023-07-03	Excavation Erwin Inc.	643.86 \$
202300284	2023-07-03	JALEC INC.	459.90 \$
202300285	2023-07-03	Quincaillerie Hemmingford	45.91 \$
202300286	2023-07-03	HAMSTER	470.11 \$
202300287	2023-07-03	Tetreault Electrique	3,232.34 \$
202300288	2023-07-03	REACTIF agence web inc.	1,115.28 \$
202300289	2023-07-03	Alarme SPP	883.00 \$
202300290	2023-07-03	Oxygène Régional inc.	300.09 \$
202300291	2023-07-03	Sanibert	178.39 \$
		Paie - employés et membres du conseil	61,159.37 \$
			139,801.55 \$

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,
 APPUYÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,
 ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le paiement des comptes selon la liste déposée pour un total de 139 801,55 \$ plus les dépenses qui seront autorisées à la présente séance.

2023-07-100 DÉPÔT D'UNE ENTENTE D'ENTRAIDE INCENDIE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit signer des ententes intermunicipales avec les municipalités limitrophes suite au protocole de déploiement, dans les situations où un besoin d'intervention d'alarme incendie survient ou encore un feu de bâtiment pour bien répondre à l'appel, en vertu de l'objectif 8 du schéma de couverture de risque ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité aura avantage à signer le renouvellement de l'entente intermunicipale avec la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle ;

CONSIDÉRANT QUE dans cette entente, aucun frais ne sera appliqué pour l'intervention en aide mutuelle-incendie par les deux municipalités ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,
APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

De conclure le renouvellement de l'entente intermunicipale avec la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle telle que décrite plus haut et d'autoriser le maire ainsi que la directrice générale à signer l'entente.

2023-07-101 DÉPÔT D'UNE ENTENTE D'ENTRAIDE INCENDIE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRYSOSTOME

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit signer des ententes intermunicipales avec les municipalités limitrophes suite au protocole de , dans les situations où un besoin d'intervention d'alarme incendie survient ou encore un feu de bâtiment pour bien répondre à l'appel, en vertu de l'objectif 8 du schéma de couverture de risque ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité aura avantage à signer le renouvellement de l'entente intermunicipale avec la municipalité de Saint-Chrysostome ;

CONSIDÉRANT QUE dans cette entente, aucuns frais ne sera appliqué pour l'intervention en aide mutuelle-incendie par les deux municipalités ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ par la conseillère Julie Bergeron,
APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

De conclure l'entente intermunicipale avec la municipalité de Saint-Chrysostome telle que décrite plus haut et d'autoriser le maire ainsi que la directrice générale à signer l'entente

2023-07-102 PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR ACTIVITÉS ORGANISÉES AU CENTRE SPORTIF RÉGIONAL LOUIS-CYR

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Napierville a signé une entente avec le Centre Sportif Régional Louis Cyr pour la location de l'aréna pour des activités durant l'année ;

CONSIDÉRANT QUE la participation financière demandée à la municipalité du Canton de Hemmingford est de 2 180,76\$, jusqu'en avril 2024, au prorata de sa population (2 138 habitants selon le MAMH) ;

CONSIDÉRANT QUE cette contribution financière accorde la gratuité aux citoyens du canton pour l'activité de patinage libre à l'aréna ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,
APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'AUTORISER le paiement de 2 180,76\$ à la municipalité de Napierville, prévu au budget 2023.

PRÉSENTATION DES CONSEILLÈRES/CONSEILLERS MEMBRES DES DIFFÉRENTS COMITÉS MUNICIPAUX

COMITÉ	MEMBRE	
VOIRIE (Entrepôt -Garage municipal) Hygiène du milieu (Gestion des déchets et récupération) & Cours d'eau	Richmond Viau	Siège no.1
	Jean-Marc Lamoureux	Siège no.5
PROTECTION INCENDIE (incl. Station de pompage) et Sécurité civile	Deborah Beattie	Siège no.2
	Richmond Viau	Siège no.1
ADMINISTRATION GÉNÉRALE (Contentieux, gestion administrative, gestion et évaluation du personnel et ententes inter municipal)	Richmond Viau	Siège no.1
	Jean-Marc Lamoureux	Siège no.5
FINANCE	Maude St-Hilaire	Siège no.3
	Jean-Marc Lamoureux	Siège no.5
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET TERRITORIAL (Suivi du plan d'action de la politique de développement durable et Parc industriel Hemmingford)	Deborah Beattie	Siège no.2
	Julie Bergeron	Siège no.4
SPORT ET LOISIR AU centre récréatif	Richmond Viau	Siège no.1
	Jennifer Levie	Siège no.6
CULTURES (bibliothèque) FAMILLES ET AINÉS COMITÉ D'ACTION SOCIALE	Maude St-Hilaire	Siège no.3
	Deborah Beattie	Siège no.2
DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL (projets Clermont et autres)	Maude St-Hilaire	Siège no.3
	Julie Bergeron	Siège no.4
CCU (comité consultatif urbanisme)	Maude St-Hilaire	Siège no.3
COMITÉ DÉMOLITION (habitations construites avant 1940)	Julie Bergeron	Siège no.4
	Maude St-Hilaire	Siège no.3
	Jennifer Levie (SUBSTITUT)	Siège no.6

Prendre note que le maire Lucien Bouchard participe à tous les comités.

RAPPORTS DU SERVICE DE LA VOIRIE, DE SERVICE D'INSPECTION MUNICIPALE ET DU SERVICE DES INCENDIES

Veillez noter que le déjeuner des pompiers se tiendra le 13 août 2023 à la caserne d'incendie.

2023-07-103 DON POUR LA LÉGION ROYALE CANADIENNE FILIALE 244 HEMMINGFORD – FLEURS AU CÉNOTAPHE

CONSIDÉRANT QUE la demande d'appui financier envoyée par la Légion de Hemmingford, Branche 222, pour assumer une partie des frais liés à l'embellissement du cénotaphe situé sur la rue Champlain, plantation de fleurs annuelles;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,
 APPUYÉ par la conseillère Julie Bergeron,
 ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER le versement d'un appui financier de 100\$ à la Légion de Hemmingford pour les fins ci-haut décrites, du budget des dons pour 2023.

CORRESPONDANCE : aucune

PÉRIODE DES QUESTIONS : Aucun public présent.

2023-07-104 CLÔTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,
APPUYER par la conseillère Jennifer Levie,
ET RÉSOLU unanimement,

QUE la séance soit levée à 20h11

Lucien Bouchard
Maire

Sylvie Dubuc
Directrice générale greffière-trésorière

Je, Lucien Bouchard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES FONDS : La directrice générale, Greffière-trésorière confirme, que la municipalité dispose des crédits suffisants au paiement des dépenses engagées dans les résolutions précédentes, qui ont été prévues au budget municipal, ou qui seront défrayées par les résultats de l'année courante ou par une appropriation du surplus.

2023-07-99
2023-07-102
2023-07-103